



S.MI. DU ZOPOLE SAINT-BRIEUC PLOUFRAGAN (Siren : 252202957)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ploufragan
Arrondissement	Saint-Brieuc
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/12/1990
Date d'effet	13/12/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Claudy LEBRETON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue Camille GUERIN
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22440 PLOUFRAGAN
Téléphone	02 35 25 47 92
Fax	
Courriel	lepvriercorinne@cg22.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 439
Densité moyenne	90,85

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Plaine-Haute (212201701)	1 439

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
22	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA) (242200517)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (222200016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Réalisation, gestion, promotion et animation des diverses infrastructures nécessaires à l'accueil d'entreprise autour du Zoopôle SAINT-BRIEUC-PLOUFRAGAN et du site du Campus de l'artisanat et des métiers. A cet effet, le syndicat peut procéder ou faire procéder à toutes les actions nécessaires, notamment : aux études et acquisitions foncières préalables, aux opérations d'aménagement et de viabilisation des terrains, à la construction ou la location des terrains et immeubles, aux actions de promotion et d'animation du Zoopôle et, d'une manière générale, à toute opération visant à la promotion et à l'accueil d'entreprises, centres d'innovation ou de formations ou de tout autre service collectif dans les parcs technologiques relevant de sa responsabilité. Le syndicat peut aussi conduire ou participer à la réalisation de toute opération visant à renforcer le rayonnement et la capacité d'attraction du Zoopôle et du Campus de l'artisanat et des métiers auprès des entreprises, notamment au développement de la formation et de l'enseignement supérieur et au renforcement des moyens en matière de recherche, d'innovation et de transfert de technologie. »</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)